

a

**FIDA**

**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

**Conseil d'administration – Quatre-vingt-huitième session**

Rome, 13-14 septembre 2006

**ATTEINDRE LES RURAUX PAUVRES:  
POLITIQUE DU FIDA CONCERNANT LE CIBLAGE**

**ADDITIF**

**CADRE DE RÉSULTATS**

Pour: **Information**

---



## SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE ET RÉSULTATS DE LA POLITIQUE DE CIBLAGE DU FIDA

1. Selon la politique établie, le ciblage sera considéré comme un élément faisant partie intégrante de toutes les opérations du FIDA, à toutes les étapes du cycle des projets et des programmes de pays. Le ciblage sera par conséquent intégré aux mécanismes de suivi, processus et indicateurs clés de performance correspondants, à trois niveaux: au niveau de l'Organisation, au niveau des programmes de pays et au niveau des projets. Il faudra pour cela modifier les mécanismes existants et veiller à ce que ceux qui sont actuellement en cours d'élaboration permettent effectivement de suivre les résultats du ciblage. La synthèse des informations rassemblées au niveau des programmes de pays et des projets sera faite dans le cadre du processus d'élaboration du rapport annuel sur la performance du portefeuille (RPP) et reflétée dans le rapport.

### A. AU NIVEAU DE L'ORGANISATION

2. Au niveau de l'ensemble de l'Organisation, l'on aura essentiellement recours à deux indicateurs pour déterminer dans quelle mesure le ciblage s'est amélioré:

- Pourcentage d'examens à mi-parcours et de rapports d'achèvement des projets signalant un ciblage efficace.
- Pourcentage d'études d'évaluation de l'impact – réalisées dans le cadre des systèmes de suivi et évaluation (S&E) des projets et du système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) du FIDA – montrant une amélioration des indicateurs de revenus et de malnutrition infantile chronique au sein des groupes cibles visés.

Ces indicateurs seront incorporés au cadre de résultats de l'ensemble du Fonds et il en sera rendu compte en conséquence.

### B. AU NIVEAU DES PROGRAMMES DE PAYS

3. Tous les COSOP axés sur les résultats doivent obligatoirement définir les groupes cibles et la stratégie de ciblage à suivre conformément à la politique du FIDA en la matière. En outre, les COSOP doivent être fondés sur un processus de concertation et de négociation avec les parties prenantes nationales, et en particulier avec les organisations de ruraux. L'application de cette politique sera suivie par le secrétariat du Comité chargé des stratégies opérationnelles et de l'orientation des politiques (CSO) et par la Division des politiques par le biais des documents thématiques du CSO. La Division des politiques fera chaque année la synthèse des fiches concernant l'application dans la pratique de la politique relative aux COSOP. L'examen annuel envisagé par le nouveau COSOP axé sur les résultats constituera le principal mécanisme utilisé (et la première synthèse) pour rendre compte de résultats obtenus au regard de l'indicateur 1.3 ainsi que des résultats donnés par le ciblage en général.

### C. AU NIVEAU DES PROJETS

4. À l'étape de la **conception**, la mise en œuvre de la politique concernant le ciblage – pour ce qui est de l'identification des groupes cibles, des stratégies de ciblage des projets et des mécanismes de S&E – sera évaluée une fois la conception des activités achevée sur la base d'une liste de contrôle qui sera élaborée et introduite d'ici à avril 2007. Cette liste de contrôle sera appliquée dans le cadre du processus d'évaluation initiale de la qualité. Il sera fait une synthèse des résultats de son application qui sera reflétée dans le rapport annuel sur la performance du portefeuille. L'aspect sexospécifique du ciblage continuera d'être évalué au moyen de la liste de contrôle existante concernant les éléments fondamentaux d'une conception soucieuse d'égalité entre les sexes, à laquelle il y a également lieu de se référer aux derniers stades de la conception des activités.

5. En ce qui concerne l'**exécution**, – la politique de ciblage envisage **un suivi du ciblage au niveau des projets**. Les différentes initiatives entreprises pour améliorer les systèmes de S&E des projets et des programmes tiendront dûment compte du suivi participatif et différencié par sexe des résultats du ciblage. Les directives opérationnelles concernant le ciblage qui doivent être publiées d'ici à la fin de 2007 comprendront des indications supplémentaires au sujet du suivi et de l'évaluation du ciblage au niveau des projets ainsi qu'une méthode d'évaluation des résultats du ciblage lors de l'examen à mi-parcours et de l'établissement des rapports d'achèvement des projets au moyen d'une liste de contrôle et d'un système de notation composite, conformément aux directives élaborées pour améliorer la capacité des systèmes de S&E d'évaluer les résultats au regard des indicateurs du SYGRI. Ces directives seront distribuées systématiquement au personnel des projets, aux institutions coopérantes et aux consultants.

**POLITIQUE DU FIDA CONCERNANT LE CIBLAGE – CADRE DE RÉSULTATS**

Objectif	Indicateurs clés de performance	Résultats attendus
Performance améliorée pour ce qui est d'atteindre les groupes cibles visés au moyen d'investissements et de services pertinents et efficaces	<p>1. Pourcentage d'examens à mi-parcours et de rapports d'achèvement des projets signalant un <b>ciblage efficace</b>.</p> <p>2. Pourcentage d'études d'évaluation de l'impact – réalisées dans le cadre des systèmes de S&amp;E des projets et du SYGRI – montrant une amélioration des indicateurs de revenus et de malnutrition infantile chronique <b>au sein des groupes cibles visés</b>.</p>	<p>70% en 2010<sup>a</sup></p> <p>70 % en 2010</p>
<b>Réalisation</b>		
1. Ciblage amélioré des programmes de pays du FIDA	<p>1.1. Pourcentage des nouveaux COSOP axés sur les résultats contenant un dossier clé sur la stratégie de ciblage et les groupes cibles (sources: documents thématiques du CSO)</p> <p>1.2. Pourcentage de nouveaux documents de conception de projets contenant a) une analyse de la pauvreté différenciée par sexe définissant les groupes cibles à atteindre et b) une stratégie de ciblage conforme à la politique établie (source: rapports sur l'avancement des projets, sur la base de la liste de contrôle appliquée lors du processus d'évaluation initiale de la qualité)<sup>b</sup></p> <p>1.3. Pourcentage des examens à mi-parcours et des rapports d'achèvement des projets rendant compte de la performance du ciblage (source: examen annuel de la mise en œuvre du COSOP et RPP)<sup>c</sup></p>	<p>100% à partir de 2007</p> <p>90% en 2009</p> <p>80% en 2009</p>
2. Les enseignements relatifs aux approches de ciblage efficaces sont diffusés	2.1. Mise en ligne sur le site web du FIDA et actualisation régulière des directives opérationnelles de ciblage, des enseignements retirés et des notes thématiques correspondantes (source: Division de la communication)	Mise en ligne des directives d'ici à décembre 2007
3. Les organisations de ruraux représentatives des groupes cibles du FIDA participent, en influençant, à la conception des programmes de pays et de la stratégie de ciblage correspondante.	3.1. Pourcentage de processus COSOP comprenant une concertation et une négociation formelles au plan national avec des organisations de ruraux (source: documents thématiques du CSO)	80% en 2009

<sup>a</sup> Les valeurs de référence de 2006 seront fixées à partir d'une évaluation interne, basée sur la documentation et des entretiens avec les chargés de programmes de pays, qui devrait être achevée à la fin de 2006 et dont il sera rendu compte dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du cadre stratégique.

<sup>b</sup> La conformité de la conception sera mesurée au regard d'une liste de contrôle basée sur la politique concernant le ciblage qui sera établie d'ici à avril 2007.

<sup>c</sup> Une liste de contrôle et un système de notation composite pour rendre compte de la performance du ciblage seront élaborés dans le cadre des directives opérationnelles et seront appliqués dans les examens à mi-parcours et les rapports d'achèvement des projets à compter de 2008. Les critères appliqués porteront, entre autres, sur les mesures adoptées pour réduire au minimum la monopolisation des avantages par les groupes autres que les pauvres et sur l'équité entre les sexes.